LA VRAIE CONSPIRATION DÉVOILÉE.

APRÈS nous avoir étourdis long-temps des bruits réitérés & faſtidieux de conjurations contre l'Etat, de *grandes conſpirations* qu'on faiſoit crier par tous les colpolteurs ; après avoir ſoudoyé de vils folliculaires, les Marats, les Deſmoulins, les Prudhomme, pour ſoulever le peuple contre de prétendus ariſtocrates, & le tenir toujours en haleine ; on s'eſt enfin laſſé de cette politique puérile, qui n'eût été que niaiſe, ſi elle n'eût pas donné naiſſance à des inſurrections criminelles, qui ont conduit des innocens malheureux à la lanterne & à l'échafaut. Mais il eſt une conjuration trop réelle, ſur laquelle il eſt étonnant que les bons citoyens ſoient ſi diſtraits ; c'eſt celle qui s'eſt formée contre la religion, & que ſes auteurs ſuivent avec une infatigable perſévérance ; celle qui eſt l'ame de tous leurs deſſeins & le terme où ils veulent aboutir.

Il y avoit long-temps que ce projet destructeur avoit été enfanté. Voltaire avoit eu la folle audace de prétendre être le rival de Jesus-Christ, & de former une secte de philosophes qui renversassent l'empire chrétien. Il avoit associé à cette mission les Dalembert, les Diderot, les Rainal & toute la tourbe encyclopédiste. Leur absurde philosophie & leur infâme morale avoient été pulvérisées dans de savans ouvrages qui étoient demeurés sans réponse. On commençoit à mépriser cet échafaudage de sophistes, qui en brisant tous les liens qui unissent l'homme à la divinité, ne conduisoit qu'à un égoïsme révoltant & au libertinage; & Dalembert avouoit que le dernier jubilé avoit reculé leurs conquêtes de cinquante ans; mais leur perversité n'a pas été pleinement découragée. Leurs disciples moins forts, mais aussi impies qu'eux, ont voulu reprendre l'édifice sous œuvre. Les Condorcet, les G., les M., &c. leurs éleves, qui ont bien recueilli leur double esprit de scepticisme ignorant, & d'épicuréisme sensuel, ont regardé la réunion de beaucoup de gens disposés comme eux dans l'Assemblée nationale, comme une circonstance très-favorable pour donner une nouvelle secousse à la religion. Mais pour bien connoître leur marche, il est

important de ſavoir comment eſt compoſée cette Aſſemblée.

Après en avoir retranché un certain nombre d'hommes honnêtes qui ont des principes, qui reſpectent la religion, & qui ne peuvent ſe diſſimuler la conjuration formée contr'elle; enſuite beaucoup de gens qui ne ſavent rien, qui n'ont point d'idées à eux, eſpece de troupe moutonniere qui eſt entraînée par les plus mauvais raiſonnemens quand il ſont débités avec hardieſſe, & un flux de bouche qui a l'air de l'éloquence; le reſte forme trois claſſes très-diſtinctes: la *claſſe des capitaliſtes* & agioteurs qui, dans le déſordre univerſel des finances, ne ſont occupés qu'à mettre à couvert leur fortune toute dans leur porte-feuille; *la claſſe des ennemis de la magiſtrature*, claſſe très-nombreuſe, parce qu'elle eſt formée & des partiſans de l'ancien deſpotiſme miniſtériel, & de ceux qui voudroient ſe venger d'une animadverſion très-méritée de la part des parlemens, tels que les d'Aiguillon, les Chapelier, les Volney, &c., & de ceux qui ont adopté ſans examen les déclamations outrées contre ces cours. Enfin, *la troiſieme claſſe*, celle des ennemis de la religion, qui ſans annoncer leur plan deſtructeur, ne ſont occupés que du deſſein

d'en ébranler les fondemens, en faisant adopter tous les projets qui tendent indirectement à la renverser.

Quoique ces derniers soient, comme tels, le plus petit nombre, ils ont su cependant rallier autour d'eux les deux premieres classes en favorisant leurs vues : & comme ils s'embarrassent peu, ou du mauvais état des finances, ou de l'avilissement de la magistrature, ils se prêtent sans peine aux motions des deux premieres classes sur ces deux objets, pourvu que celles-ci ne contrarient point tout ce qu'ils font proposer contre la religion, mais toujours en le couvrant du voile imposteur de réforme d'abus, d'économie politique, &c.

Parcourons maintenant tout ce qu'ils ont fait adopter à l'Assemblée, & nous verrons si on peut, sans s'aveugler volontairement, n'y pas voir cette conjuration que j'ai annoncée contre la religion. Mais qu'on le retienne bien, je ne prétends pas m'élever contre l'atrocité, le délire de l'entreprise ; je ne veux que prouver le fait. Je n'écris pas contre l'impiété pour la combattre, mais seulement pour dévoiler ses attaques aux yeux de ceux qui respectent la religion.

Premierement. Leur politique profonde leur

a fait comprendre, que pour renverſer ſûrement l'empire de la religion, il falloit d'abord l'attaquer par les dehors, comme on s'approche d'une place aſſiégée en ruinant les ouvrages avancés. — Profitant habilement de l'élévation d'un homme qu'ils voyoient joindre à la plus ardente ambition, l'eſprit républicain de ſa ſecte, ils ont réuni leurs moyens aux vues de leur patron. Regardant la monarchie comme le plus ſolide appui de la foi catholique, ils ſe ſont dit qu'on ne pouvoit détruire le catholiciſme qui admet une hiérarchie ſacrée, & dont l'eſſence eſt de ſoumettre la raiſon à l'autorité, ſi on ne ſappoit dans ſes fondemens la conſtitution monarchique, qui ne peut exiſter ſans une hiérarchie civile, ſans diſtinction de rangs & de pouvoirs, & qui dès-lors s'allie ſi intimement avec la religion. — De-là, le double projet formé depuis pluſieurs années, de propager l'eſprit d'égalité dans toutes les claſſes, de confondre dans l'opinion tous les rangs, de miner la royauté pour parvenir plus ſûrement à décrier la hiérachie eccléſiaſtique, à rendre odieux ſon culte, ſes miniſtres ſuſpects ou mépriſables. Toutes les paſſions ont ſervi à ſouhait cette conſpiration, dont les auteurs, gardant leur ſecret pour eux, ont préparé dans

le silence le succès qu'ils espéroient. M. N. a commencé par publier deux ouvrages sous son nom : celui de *l'administration des finances*, pour réunir sur sa personne l'opinion, le vœu public, & celui des *opinions religieuses*, dont le titre seul décele le germe du deïsme, en réduisant la religion à l'opinion. Ces deux bases posées, il a agi en conséquence, & n'a pas varié d'une ligne, non plus que ses agens. L'Assemblée des Etats-généraux est devenue indispensable, il s'y est rendu nécessaire ; il l'a créée à sa maniere ; il l'a calculée comme moyen national & irrésistible, d'anéantir la religion catholique en détruisant ses propriétés, ses ministres, & à peu-près son culte ; mais en masquant son plan du motif de rétablir l'égalité, la liberté civile, & de procurer des ressources financieres à l'Etat. Tout ce qui a été dit ou fait dans les derniers mois de 1788, décéloit ce plan perfide de destruction de la religion sur-tout, mais de subversion, non pas du nom, mais de la réalité de la monarchie, comme moyen d'assurer la ruine de la religion.

Ce n'est pas en jettant un coup-d'œil superficiel sur les objets qu'on les approfondit ; c'est en les envisageant dans le détail, en les prenant par parties, en les réunissant ensuite & les

comparant, qu'on en ſaiſit l'enſemble, qu'on découvre le but où tendent des hommes artificieux, infiniment plus adroits que ceux qu'ils trompent, parce qu'ils paroiſſent faire toute autre choſe que ce qu'ils veulent faire réellement. En parlant ſans ceſſe de liberté, en vantant outre meſure la liberté, ils ont cherché ſourdement à avilir la monarchie, & par un effet néceſſaire à détruire tout ce qui porte l'empreinte d'autorité, dont ils veulent bien conſerver le nom ; & on n'a pas vu, ce qu'ils voyoient très-bien, que ces maximes préparoient à ſecouer l'autorité toute divine de la religion, qui ſubjuguant néceſſairement les eſprits & la croyance, paroît gêner cette liberté qu'on exaltoit comme le plus bel appanage de l'homme.

Le ſuccès a preſque paſſé leur eſpérance. Le peuple, juſques dans les campagnes, eſt imbu de ces maximes ; il commence à regarder le joug impoſant de la religion comme une ſervitude, ſes pratiques comme une gêne, la confeſſion en particulier, comme une invention des Prêtres pour les dominer ; & déja on les entend dire que l'Aſſemblée nationale a briſé les fers de la ſuperſtition ennemie de la liberté. Ce ne ſont point ici des ouï-dire hazardés ;

c'eſt ce que toute perſonne pourra voir & entendre en parcourant cent lieues de diverſes provinces.

Secondement. La religion n'eſt reſpectable qu'autant qu'elle eſt regardée comme la ſeule vraie, la ſeule qui rende à la divinité le culte qui lui eſt dû, parce que lui-même l'a preſcrit. Elle tolere ceux qui ont le malheur de la méconnoître ; mais elle eſt très-éloignée de tolérer les erreurs : elle abhorre tous les moyens qui la propageroient par la force ; mais elle ne peut affoiblir la certitude de ſes principes, en les laiſſant mettre de niveau avec des opinions ; parce que jamais le vrai ne peut s'amalgamer avec le faux. Dès que vous transformez les dogmes de la religion, qui ne méritent de reſpect qu'autant qu'ils ſont certainement divins en *opinions* religieuſes, vous leur ôtez leur baſe, & par une ſuite néceſſaire, la vénération qui leur eſt due : parce que le peuple ne démêle pas ces nuances d'opinions, cette ligne de démarcation qui ſépare invariablement une révélation divine d'avec les idées des hommes. Or, qu'a fait l'Aſſemblée ? Tout ce qui étoit néceſſaire pour ôter à la religion ſon caractere excluſif de vérité, en les mettant toutes de niveau, afin de faire évanouir l'attachement du

peuple à la foi catholique comme ſeule émanée de la divinité ; en lui donnant lieu de croire qu'on peut plaire également à Dieu dans toute ſecte & par tout autre culte. Ainſi on n'a pas prétendu le faire luthérien ou calviniſte, mais lui faire perdre l'idée d'attachement excluſif & néceſſaire à la foi catholique ; parce que de cette indifférence il n'y a qu'un pas pour n'en avoir aucune.

Sans doute ç'avoit été une injuſtice d'ôter aux non-catholiques des droits inſéparables de la qualité d'hommes & de citoyens, & on devoit les leur rendre ; aſſurer la légitimité de leurs mariages, l'état de leurs enfans, la tranſmiſſion de leurs biens, la liberté de leurs opinions privées, ſans inquiéter leur conduite domeſtique à cet égard par une odieuſe inquiſition ; mais il ne falloit pas aller au-delà, parce qu'il eſt abſurde de faire entrer dans les idées d'hommes & de citoyens, le droit à des places, à des dignités, des prééminences qui ne ſont dues à perſonne ; parce qu'on eſt complettement homme & citoyen ſans gouverner une municipalité, & ſans ſiéger ſur un tribunal. Il ne falloit à leur égard, comme l'écrivoit très-énergiquement à Louis XV l'ancien évêque d'Alais, ni *grace*, ni *injuſtice*, montrer qu'on

toléroit, mais qu'on n'approuvoit pas, & déclarer la religion catholique la religion de l'Etat; non parce qu'on en paie le culte, mais parce qu'elle eſt la ſeule vraie, la ſeule émanée du ciel. —Mais les hommes irreligieux, dominant l'Aſſemblée, n'avoient garde de le ſouffrir; & ils ont toujours repouſſé cette motion avec toute la véhémence de la fureur. —Nouvelle preuve du plan formé contre la religion.

Troiſiemement. Il eſt bien étonnant que beaucoup de perſonnes, d'ailleurs ſenſées & religieuſes, aient été dupes de la marche tortueuſe qu'on a fait ſuivre à l'Aſſemblée ſur cet objet. La religion n'étant que le commerce entre Dieu & l'homme, & la maniere de l'honorer, ſoit par les ſentimens intérieurs ſoit par le culte extérieur qu'on lui rend, il n'y en a de vraie que celle qu'il a lui-même dictée, & qu'il avoue. Ainſi adopter une religion, c'eſt la croire vraie; & la croire la ſeule vraie, la ſeule digne de Dieu, la ſeule qu'il ait preſcrite lui-même, pour lui rendre les hommages dont la créature eſt tenue envers le Créateur; autrement ce n'eſt plus qu'une opinion qu'on choiſit, ſuivant le plus ou moins de vraiſemblance qu'elle préſente, ou ſuivant qu'elle paroît convenir au gouvernement.

La religion catholique eſt & a toujours été la religion de la France. Depuis la naiſſance de la monarchie elle n'en a point connu de vraie qu'elle ; & ſi des erreurs momentanées ont voulu l'attaquer, elles y ont toujours été repouſſées, avec tout le zele qu'inſpire l'amour de la vérité, qui ne peut jamais compoſer avec la fauſſeté.

Quand Calvin eſt venu porter le trouble dans le royaume, la religion jouiſſoit par-tout & en paix, de ſa foi, de ſon régime religieux, de ſon culte. Il eſt donc venu interrompre une poſſeſſion paiſible de fait & de droit ; & on auroit dû, non pas commander à ſon opinion ; non pas punir ſes erreurs, mais en arrêter la manifeſtation dangereuſe ; mais exercer la ſévérité la plus réprimante contre un homme qui venoit allumer un incendie dont il étoit aiſé de prévoir les effets. La France n'a malheureuſement que trop éprouvé les ſuites funeſtes qu'a entraînées une conduite oppoſée. Cependant malgré ſes ravages, imprudemment tolérés d'abord, & enſuite mal repouſſés, la religion catholique eſt demeurée celle de la France ; elle y a conſervé ſon empire, ſes droits, ſa prééminence. Qu'étoit-ce donc que déclarer la religion catholique la religion de l'Etat ? C'étoit rendre

témoignage d'un fait; c'étoit l'effet néceſſaire d'un droit toujours regardé comme impreſcriptible, comme divin; c'étoit proteſter que la nation vouloit conſerver & maintenir cette religion; autoriſer ſon culte public excluſivement; la défendre contre les blaſphêmes qui l'attaqueroient, contre toute entrepriſe extérieure qui tendroit à affoiblir le reſpect qui lui eſt dû. Or voilà ce que ne vouloient pas laiſſer faire ceux qui maitriſoient l'Aſſemblée.

Mais ce qui étonne quelques perſonnes, (& ce qui eſt cependant aiſé à concevoir quand on ſait combien il y a peu d'hommes qui réfléchiſſent), c'eſt qu'ils aient réuſſi à répandre un vernis odieux ſur cette motion la plus juſte, la plus néceſſaire, la plus capable d'influer ſur d'autres délibérations, qu'on ſavoit bien devoir être miſes en avant dans la ſuite.

Rien de plus inutile, dit-on, que cette déclaration : eſt-ce qu'il n'eſt pas évident que la religion catholique eſt la religion de l'Etat? Quel beſoin de le déclarer? Pauvres imbéciles! pourrois-je leur dire; quand cette déclaration ſeroit inutile, elle ne ſeroit pas vicieuſe : *Quod abundat non vitiat*. Mais ne voyez-vous pas qu'elle entraînoit l'engagement de ne rien adopter qui pût la contredire; de ne ſouffrir aucune délibération

oppoſée aux dogmes, aux loix de cette religion ſanctionnée comme nationale ? Or ces hommes aſtucieux voyoient cette conſéquence, & ils la redoutoient.

Un des députés (le ſieur Bouchotte, député de Bar-ſur-Seine,) ne le diſſimuloit pas. Comment, Meſſieurs, dit-il à l'Aſſemblée, auriez-vous pu décider, il y a peu de jours, l'état religieux inconſtitutionnel, ſi vous euſſiez déclaré la religion catholique celle de l'Etat ? Ce raiſonnement très-juſte a été & devoit être ſans replique.

La conſécration religieuſe par des vœux eſt dans les principes immuables de la religion catholique, dans ſa pratique conſtante, pratique obſervée & reſpectée dès le ſecond ſiecle de l'Egliſe. La religion catholique étant déclarée conſtitutionnelle, il eût été impoſſible de déclarer enſuite inconſtitutionnels des engagemens qu'elle autoriſe, qu'elle ſcelle du ſceau le plus ſacré. Voilà ce que voyoit la logique très-conſéquente des membres irreligieux de l'Aſſemblée ; mais le Clergé éclairé le voyoit auſſi, & voilà pourquoi il inſiſtoit ſur cette déclaration.

Cependant on a crié & fait débiter qu'il avoit des vues très-ſuſpectes, qu'il cherchoit à mettre

la divifion, à faire revenir fur la fpoliation de fes propriétés. Cette imputation eft auffi abfurde que méchante : car ces gens qui ont défendu très-foiblement, très-gauchement, leurs biens temporels, n'ont montré de force, de conftance, que pour foutenir cet hommage dû à la religion ; ils n'ont réclamé que fes droits, & voté que pour leur confervation ; & malgré cela, on n'a rien oublié pour rendre odieufe cette réclamation modérée & indifpenfable.

On a même effrayé par la crainte des fuites : l'Affemblée ne pouvoit pas, dit-on, porter ce décret en faveur de la religion catholique, fans occafionner un foulevement de la part des proteftans, & peut-être une guerre civile. Quelle chimere ou quelle mauvaife foi ! Comment ! les proteftans pouvoient trouver étrange que la Nation rendît témoignage à un fait notoire ; qu'elle annonçât hautement fa propriété, qu'elle déclarât vouloir la conferver ? C'eft donc les fuppofer en délire. J'aimerois autant qu'on me dît que les catholiques d'Angleterre ou de Hollande trouvent mauvais que la religion proteftante (en les tolérant pleinement d'ailleurs), foit celle de l'Etat. D'ailleurs, c'eft les calomnier groffierement. Ces hommes qui font demeurés tranquilles lors même que, fans les perfécuter

ouvertement, on continuoit à leur égard des vexations vraiment injuftes, qu'on ne reconnoiffoit ni leurs alliances, ni la légitimité de leurs enfans, ni la tranfmiffion de leurs propriétés, fe feroient foulevés dans le moment où on les combloit de bienfaits, où on légitimoit leurs enfans, où on affuroit leurs fucceffions, la tranquillité de leur culte domeftique & privé, où on leur accordoit même (peut-être mal-à-propos) toutes les diftinctions & toutes les places, toutes les dignités civiles & politiques! Les prend-on pour des forcenés que les bienfaits rendent furieux ? & n'eft-ce pas évidemment un prétexte qu'on a imaginé pour mafquer aux yeux du vulgaire qui ne réfléchit pas (& ce vulgaire eft très-nombreux), le refus d'un hommage dû à la religion, mais que fes ennemis étoient bien éloignés de fouffrir ? Et comment l'auroient-ils fouffert ? ils ont même trouvé mauvais que les membres de l'Affemblée qui le demandoient, fe lavaffent du reproche dont leurs commettans les euffent accablés, d'avoir facrifié les intérêts de la religion, s'ils n'avoient pas rendu publique leur opinion. En effet, quand nombre de cahiers avoient énoncé leur vœu fur cet article, & avoient demandé que l'Affemblée fît fa profeffion de foi nette &

précise sur la religion catholique, la majorité s'y est refusée; la minorité devoit donc nécessairement opposer à ce refus une réclamation qui tînt lieu de cette déclaration qu'elle avoit demandée, & que les commettans attendoient de leurs députés. Ce n'a pas été même, à proprement parler, une *protestation* contre un décret, comme on l'a dit méchamment pour rendre cette déclaration odieuse, puisqu'il n'y a point eu de *décret*, mais le refus d'en rendre un, & même d'en délibérer : ce n'a été qu'un simple déclaration de droit naturel : & cependant que de clameurs, que d'invectives, quels soulevemens n'a-t-on pas pratiqués dans les provinces, pour ameuter le peuple, jusqu'à faire brûler une réclamation aussi modérée? Et qu'on le remarque bien, il a été permis à tous les membres, lors même que leurs opinions ont été rejetées, de les faire imprimer. Nous avons été inondés *d'opinions*, de *motions* de MM. Camus, Thouret, du Port, &c. & la religion est le seul objet pour lequel il est défendu de montrer du zele. On a fait plus, on a voulu souiller ce zele en lui prêtant les motifs les plus bas, les plus absurdes, tandis qu'il étoit évident qu'il n'avoit pu être inspiré aux députés que par le seul désir de rendre un hommage public à la religion, par la

crainte

crainte de compromettre leur conſcience & leur réputation, en ſe rendant complices d'un refus qu'ils regardoient comme fatal à la religion : mais qui pourroit n'être pas indigné en voyant qu'on a pouſſé l'atrocité juſqu'à imputer à cette réclamation les déſordres arrivés à Montauban & à Nîmes? Outre qu'ils ont précédé la publicité de cette réclamation, outre que c'eſt la conduite même de l'Aſſemblée & ſon refus qui a échauffé quelques eſprits, & qui les a alarmés, c'eſt que perſonne n'ignore que la religion n'y eſt entrée pour rien; que ç'a été une pure querelle de municipalités & de gardes nationales, qu'il y avoit dans les deux partis des proteſtans comme des catholiques, que même la réclamation de Nîmes n'a eu pour objet que la conſervation du ſiége épiſcopal, comme eſſentiellement lié pour cette ville à ſes plus grands intérêts.

Quatriemement. Un grand moyen pour perdre la religion étoit de commencer par avilir ſes miniſtres. On connoît la trempe du peuple & ſa dépendance des ſens; il ne diſtingue guere la religion d'avec ceux qui la lui enſeignent; il la reſpecte peu, s'il mépriſe ſes organes; & voilà pourquoi tous les Canons, tous les réglemens de

l'Eglise insistent tant sur la conduite, les mœurs, la décence ecclésiastique. On ne peut se dissimuler que beaucoup de ministres n'eussent des reproches à se faire à cet égard; mais quoi qu'en disent des déclamateurs intéressés, ce n'étoit pas le grand nombre; & en général, les Pasteurs obtenoient encore une considération méritée de la part du peuple, témoin habituel de leur conduite dans leur paroisse. On a commencé par inonder la France d'un déluge d'écrits incendiaires, qui se répandoient avec impunité contre l'Eglise, le Clergé, & même contre les dogmes les plus sacrés. Ensuite les lettres de convocation pour les états, les formes prescrites, les procédés préparatoires, & encore plus, les intrigues sourdes furent dirigées de maniere à soulever contre le Clergé, à le diviser, à exclure les Pasteurs les plus éclairés, & à semer les germes de la ruine future de la totalité.

A peine l'Assemblée a-t-elle été en fonction, qu'on a multiplié jusqu'à la fureur tout ce qui étoit capable de soulever les peuples contre les ministres de l'Eglise. Les agens subalternes de l'entreprise ont réuni tout ce qui pouvoit échauffer la populace qui ne lit pas, & la petite

bourgeoiſe qui lit (1). Pour celle-ci, répandue dans la capitale & dans les provinces, on a composé des libelles pleins de menſonges, de récits calomnieux, de prétendus complots de Prêtres ; juſqu'à débiter que pluſieurs avoient empoiſonné les hoſties pour faire périr le peuple dans la quinzaine de Pâques. Pour les premiers, on a prodigué les eſtampes les plus infâmes, les gravures les plus aviliſſantes, qu'on a vendues dans les boutiques, affichées au coin des rues, miſes ſur des éventails, données gratuitement à ceux qui ne pouvoient les payer ; & toutes deſtinées à traîner le Clergé dans la boue. On les a chanſonnés dans des couplets ſcandaleux ; on a preſque invité à ces actes d'atrocité, ſi éloignés du caractere françois ; enſorte que les Eccléſiaſtiques, rendus mépriſables par leur nom même (de calotins), ne pouvoient ſans riſque paroître dans les rues. Et qu'on ne diſe pas que ce ſont les excès d'une populace qui s'échauffe ſans raiſon ; ces inepties ſont bonnes à amuſer des imbéciles : on ſait que le peuple ne remue jamais, ſi on ne le met en mouve-

(1) On en a répandu en particulier dans la Champagne, avec ce titre : *pour les habitans de la campagne*, où on les ſoulevoit contre les Nobles & les Prêtres.

ment ; que ſa fureur n'eſt que factice, & qu'elle n'éclate que lorſqu'elle eſt ſoulevée & payée. Eh ! ſans cela auroit-il pouſſé le délire juſqu'à inſulter ſon Archevêque (que la veille il adoroit, mais qu'on avoit rendu odieux par les imputations les plus extravagantes), juſqu'à ſouiller le palais de ſon Souverain par des horreurs que la poſtérité ne croira pas ?

Lorſqu'après les décrets de l'Aſſemblée il a été queſtion de former les départemens dans les provinces, on a tout employé ; lettres privées, libelles publics, pour décrier les Curés comme les ennemis de la nation & de la révolution, qui lui procuroit la liberté. On n'a ceſſé d'inculper qu'il ne falloit point dans les aſſemblées primaires nommer de prêtres, de calotins, députés aux aſſemblées. De qui étoient ces lettres ? Des membres de l'Aſſemblée, les Prieur, les Pariſot, &c. Si dans quelques villages en petit nombre, une eſtime long-temps méritée a fait nommer des Curés députés ; quand ils ſe ſont préſentés aux aſſemblées, on les a inſultés, chaſſés, maltraités ; & malgré les réclamations, les ordres réitérés des commiſſaires chargés de la police de ces aſſemblées, ils ont été exclus preſque de toutes. Eſt-ce qu'on les regardoit comme ineptes, comme

incapables de concourir à des délibérations ſages ? Non aſſurément, mais c'étoit la ſuite du plan formé contre la religion, liée à la conſidération pour ſes miniſtres. Auſſi l'exploſion a-t-elle eu des effets que ſes ennemis n'auroient pas même cru poſſibles. Dans les campagnes, juſqu'au culte extérieur a été mépriſé ; les Curés, à qui l'eſtime & la confiance ſont néceſſaires pour remplir leurs fonctions, ont vu diminuer ſenſiblement cette année, le nombre de ceux qui, dans le temps paſcal, ont recours à leur miniſtere. Je ſais que nos philoſophes trouveront très-bonne cette déſertion ; mais pour les hommes religieux, elle ſera la preuve de ce que j'ai avancé de la conjuration contre la religion.

Cinquiemement. Ce n'étoit encore là que des moyens éloignés de la détruire. Il falloit s'occuper à lui porter des coups plus sûrs, en enlevant à ces établiſſemens eccléſiaſtiques toutes leurs propriétés temporelles ; & ici, je prie qu'on ſuſpende tous préjugés pour me lire de ſang froid.

L'Egliſe comme telle, n'a que des biens ſpirituels ; je le ſais mieux que ceux qui le répetent ſans le croire. Elle n'a de propriété que ſes dogmes, ſa morale, ſon culte & ſon régime ;

mais les prédicateurs de ces dogmes, les miniſtres de ce culte ont des beſoins phyſiques auxquels il a fallu pourvoir. Ç'a été d'abord par des obligations volontaires; mais on en a bientôt vu les inconvéniens ſans nombre : & des hommes généreux ont voulu décharger la ſociété de cette dépenſe; non-pas, comme on l'a tant répété, en donnant à l'Egliſe, au Clergé, qui comme corps moral eſt incapable de rien poſſéder, mais à tel ou tel établiſſement qu'il leur a plu de fonder : en dotant par exemple, une cure dans un village, en plaçant un chapitre dans une ville, pour aider les Paſteurs, un monaſtere dans une campagne, pour vivifier tout un canton. Ils n'ont fait en cela que ce qu'ils avoient droit de faire : ils étoient bien certainement propriétaires, ils pouvoient tranſmettre leurs propriétés, en ſe conformant aux loix alors en vigueur, & elles devenoient auſſi ſacrées que toute autre proprieté individuelle.

Dire qu'ils ont donné à la nation, que la nation eſt propriétaire, ou qu'elle tient les biens à ſa diſpoſition, ce ne feroit qu'un billeveſée mépriſable, ſi on n'en tiroit pas les mêmes conſéquences qu'un aſſaſſin qui, égorgeant le voyageur, devient le propriétaire de ce qu'il lui a volé. Ce donateur n'a ni donné, ni voulu

donner à la nation ; il n'a ni donné, ni fait présumer un consentement que jamais elle en disposât. Il a bien su qu'il y avoit des loix pour l'administration de ces biens, pour en changer l'emploi si la nécessité y obligeoit, mais dans le même genre de destination ; & jamais il n'a prétendu que la nation, qui avoit contracté des dettes insensées, prît son bien pour les payer, & nulle puissance sur la terre ne peut se donner ce droit barbare de spoliateurs.

Ce ne peut pas même être de bonne foi que ces dissertateurs politiques ; les Thouret, les Dupont, aient avancé ces absurdes prétentions : car une nation n'est que, ou la réunion des individus qui la composent, ou cette portion qui, dépositaire de la puissance publique, la gouverne. La nation, comme étant l'assemblage des particuliers a, dans leurs personnes, des propriétés ; mais la nation comme puissance, comme régime qui gouverne, n'a aucune propriété ; elle a été établie pour défendre les propriétés individuelles, & elle a droit d'exiger des propriétaires, ce qui est nécessaire pour les frais de cette défense contre toute entreprise qui les attaqueroit au-dedans ou au-dehors : voilà tout son droit, ce qui dérive de sa nature même, du but de son établissement ; mais qu'elle

s'établiſſe jamais propriétaire ; qu'elle puiſſe avoir la diſpoſition d'aucunes propriétés particulieres, c'eſt un renverſement d'idées ſi bizares, qu'on a peine à le concevoir.

L'Aſſemblée cependant l'a fait, & le Clergé l'a ſouffert avec une bonhomie que pluſieurs provinces pourroient bien ne pas ſanctionner. Et ce qui eſt bizare, c'eſt qu'on ait trouvé étrange qu'il fît quelques obſervations, qu'il témoignât une répugnance fondée à ces bouleverſemens : & de plats journaliſtes n'ont pas eu honte de ſoulever le peuple contre ces foibles réclamations, comme ſi un homme qu'on écraſe ſous les coups de bâtons n'avoit pas au moins le droit de dire, vous me faites du mal. Or, quel étoit le but des promoteurs de ces décrets ? On ſe tromperoit fort ſi on croyoit que ç'a été préciſément pour s'emparer de ces biens, pour en faire un meilleur emploi, même pour payer des dettes. Je vais démontrer que non : ç'a été pour ruiner peu-à-peu la religion, en lui ôtant progreſſivement tous les miniſtres néceſſaires à ſon culte.

Si réellement on eût eu pour but de payer les dettes de l'Etat, il n'y avoit pas de reſſource plus efficace, plus prompte que celles qu'offroit le Clergé. Il conſentoit à fournir dans le moment

même quatre cens millions, non pas avec un emprunt dont les arrérages successifs pouvoient devenir une charge de l'Etat, mais un emprunt remboursable par la vente actuelle de quatre cens millions de biens ecclésiastiques, pris sur les emplacemens & les biens des communautés supprimées, ou sur des bénéfices éteints. Cette vente faite par les vrais propriétaires, eût été rapide & sûre, elle auroit fait circuler les assignats, reparoître le numéraire, éteint les cent soixante-dix millions dus à la caisse d'escompte, remboursé toutes les anticipations dont les intérêts sont énormes, mis toutes les dépenses ordinaires au niveau de la recette, comblé tout le *déficit* actuel, & laissé la caisse de l'extraordinaire pleinement libre pour les remboursemens progressifs qu'elle auroit pu opérer. — Mais on n'avoit garde de vouloir un bien qui laissoit au Clergé des propriétés; il falloit, aux dépens même de l'intérêt public, le dégrader, rendre ses ministres dépendans d'un salaire toujours incertain, & les dégoûter de fonctions, qui demandent une supériorité de considération qu'on n'accordera jamais à des stipendiés, qu'on étoit accoutumé à regarder comme indépendans de ceux sur qui l'autorité leur est nécessaire. — Sans doute, on dira encore, comme on a

réuſſi à les perſuader à quelques imbéciles ; qu'on a voulu faire diſparoître une inégalité monſtrueuſe de traitement entre les membres qui portent le poids du jour & de la chaleur, ayant à peine le néceſſaire, & les moins laborieux étalant des richeſſes & un luxe révoltant. Tout cela prête aiſément à des déclamations, ſous leſquelles on fait diſparoître le vrai but des ſpoliateurs. Car s'ils avoient réellement voulu opérer ce bien, leur marche étoit toute tracée dans les Canons même & les réglemens eccléſiaſtiques, dont l'Aſſemblée avoit bien le droit de réclamer l'obſervation. — On n'avoit qu'à ſupprimer toutes les commendes, éteindre tous les bénéfices ſimples & ſans fonctions ; & par cet ample retranchement, on pourvoyoit d'abord à la dotation honnête de tous les Curés, réduits à une portion congrue. Cette premiere opération faite, on pouvoit, toujours en ſuivant les diſpoſitions canoniques, rétablir le partage des grands bénéfices en trois portions ; le premier tiers pour le titulaire, le ſecond pour les frais du culte, & le troiſieme pour les pauvres.

Sur le premier tiers, le titulaire eût payé les impoſitions comme tout citoyen. L'adminiſtration du ſecond eût été confiée à chaque diſtrict ;

le troiſieme, remis dans une caiſſe particuliere, auroit été employé par le directoire de chaque département, de concert avec les Paſteurs, ſoit en travaux de charité, ſoit à des ſoulagemens diſtribués individuellement aux indigens.

Et qu'on le remarque bien, ces deſtinations auroient toujours eu des fonds ſubſiſtans, par-là elles euſſent été invariables; au lieu que les biens eccléſiaſtiques étant vendus, volés, gaſpillés, comme ils le ſeront certainement, comment pourvoira-t-on aux frais du culte, à l'entretien de ſes miniſtres, aux ſoulagemens des pauvres? Par des impôts, répondez-vous: par des impôts! Il faut convenir que voilà une baſe bien ſolide. Eh! ceux qui veulent nous faire croire à ces reſſources n'y croyent pas eux-mêmes: s'ils vouloient dire vrai, ils répondroient nettement, il n'y aura bientôt ni culte, ni miniſtres. Avions-nous tort de dire qu'on ne cherchoit dans tous ces bouleverſemens que la ruine de la religion? Mais qu'ils ne ſe flattent pas de réuſſir. En vain N. réuni à un prélat agioteur, & à un Rabaud de Saint-Etienne, s'eſt flatté, qu'en dépouillant l'Egliſe il aſſureroit ſon anéantiſſement; les biens du Clergé dont la propriété eſt auſſi ſacrée que toute autre, ne ſeront point vendus, & la religion ſubſiſtera

malgré les efforts de ses ennemis.

Sixiemement. L'Assemblée ne s'est point arrêtée-là : quelqu'injuste que fût cette spoliation des biens du Clergé, au moins elle ne touchoit pas aux droits spirituels de l'Eglise, à sa constitution hiérarchique, au droit exclusif qu'elle a de former son régime, de se donner une discipline. L'Assemblée se l'est approprié, & a porté la suprématie nationale infiniment plus loin que celle que les rois d'Angleterre se sont attribuée sur l'Eglise Anglicane : quoique jusqu'à ce moment elle eût été regardée comme l'usurpation la plus caractérisée, & la plus opposée aux droits inhérens de l'épouse de Jesus-Christ. Mais pour cela il a fallu user d'artifice, affecter un grand respect pour les usages des premiers siecles chrétiens, confondre toutes les idées, mêler le vrai avec le faux, afin de ne pas effaroucher.

D'autres ont prouvé contre M. Camus, Treillard, que cette opération étoit radicalement nulle, au-dessus de tout pouvoir d'une assemblée civile, incompétente en pareille matiere : pour moi je ne l'envisage ici que par les inconvéniens, qui ne vont à rien moins qu'à ruiner la religion & le culte en France : en effet :

1° La forme d'élection introduite ne pourra

jamais procurer de bons miniſtres. Car enfin il ne faut pas ſe le diſſimuler, la plupart de ces électeurs ſeront des hommes groſſiers, ſans principes, ſans connoiſſances des qualités eſſentielles à un Paſteur; par quoi ſeront-ils remués? Par la brigue, par les ſollicitations des parens, des amis de tous les hommes ambitieux qui voudront être placés. Si ces parens ont quelques places dans la municipalité du village, dans le diſtrict, on n'oſera les déſobliger, on craindra leurs reſſentimens pous les impoſitions, &c. 2°. Quel reſpect pourront avoir pour leurs Paſteurs des hommes ridiculement orgueilleux qui ſeront devenus ſubitement des êtres importans, qui ſe regarderont comme les ſupérieurs de leurs Curés, comme les ayant créés, comme pouvant également les déplacer. Car déja ils ne s'expriment pas autrement dans les campagnes. Que tout cela ſoit ridicule, inſenſé, en influera-t-il moins ſur les égards, la vénération & la confiance qui ſeules peuvent rendre le miniſtere utile? Un moyen de conſidération, de confiance pour les Paſteurs, ſe trouvoit dans les aumônes par leſquelles ils pouvoient ſoulager les malheureux. On leur en a ôté les moyens. On vous dit froidement que la nation aura ſoin de ſes pauvres.

La nation eſt un mot vuide de ſens, par quels moyens les ſoulagera-t-elle ? par des impôts ſans doute, le riche expédient ! qui réduira l'indigence à mourir de faim, au lieu que les Paſteurs la ſoulageoient.

3°. Qu'un Curé ait de la fermeté pour la décence du culte, qu'il ſe roidiſe contre les abus, qu'il ne connoiſſe point une complaiſance molle dans le tribunal de la pénitence, ils crieront qu'il eſt un ingrat qui manque à ce qu'il leur doit, qu'étant tout ce qu'il eſt par eux, il doit être l'eſclave de leur caprices & de leurs paſſions : & ſans doute des fonctionnaires que le peuple *ſalarie*, comme dit élégamment le vertueux Mirabeau, doivent être à ſes ordres.

4°. A-t-on rien pu imaginer de plus aviliſſant que de mettre un Curé dans l'humiliante néceſſité d'aller tous les trois mois mendier à la porte d'un collecteur, quelquefois inſolent, un quartier de ſa ſubſiſtance ? Tantôt il prétendra n'avoir point de fonds, & ſouvent cela ne ſera que trop vrai : tantôt il ſe permettra de reprocher de ce que les impôts ſont devenus plus conſidérables pour gager les Prêtres, tandis que les contribuables ne profitent point de ce qu'on a volé au Clergé. Je prie qu'on remarque la ſcandaleuſe partialité de l'Aſſemblée.

Les Proteſtans d'Alſace demandent (le 19 août), que, ſuivant le traité de Weſtphalie, on leur conſerve leur culte public, & leurs *poſſeſſions eccléſiaſtiques.* Que répond l'Aſſemblée par la bouche de Barnave ? Que ne payant point leur culte, elle ne peut pas s'approprier leurs biens. Hommes de mauvaiſe foi ! Eh qui vous charge de payer le culte catholique ? Que ne laiſſez-vous au Clergé catholique & ſes biens & ſes charges ? Pourquoi ainſi deux poids & deux meſures ? C'eſt que vous ne vouliez pas qu'on pût douter du deſſein formé par votre protecteur N. d'avilir & de ruiner la religion.

Que doivent en effet produire toutes ces cauſes réunies ? Le dégoût d'un état très-pénible, ſans aucun dédommagement. Rien n'eſt ſi puéril que de dire qu'il n'entrera dans l'état eccléſiaſtiques que des hommes bien appelés, & que des motifs tout ſpirituels détermineront, qui n'y chercheront, comme les Apôtres, que du travail & des croix. Cela eſt très-beau en ſpéculation; mais c'eſt une folie d'imaginer qu'au milieu de la dépravation univerſelle, les Paſteurs ſeuls ſeront des hommes tout divins, ſupérieurs à toutes les conſidérations humaines. Avec la vocation la moins ſuſpecte on eſt homme, ſuſceptible de vues humaines, mais raiſonnables

En rempliſſant ſes devoirs, on prétend à une conſidération méritée, à une maniere d'exiſter honnête, ſans humiliation & ſans baſſeſſe : où ſera-t-elle dans un état auſſi dégradé? Et quel eſt l'homme qui, avec de l'éducation & des principes voudra y entrer? Quel eſt le pere de famille qui, pouvant procurer à ſon fils une ſituation ſupportable, voudra faire les frais d'une éducation diſpendieuſe qui aboutira ſouvent à n'être rien, à dépendre pour être placé, d'autres reſſources que de celles que donne le mérite, à la honteuſe néceſſité de faire ſa cour aux êtres pour qui on aura le moins de conſidération. Peu à peu les poſtes manqueront de ſujets ; le miniſtere ſera abandonné : inſenſiblement même il deviendra moins néceſſaire par le petit nombre de ceux qui y auront recours, & juſqu'à l'extérieur du culte s'éclipſera, & d'autant plus que l'adminiſtration des paroiſſes, leur éloignement, le rendra impraticable pour une multitude d'habitans des campagnes.

Septiemement, & ceci donne lieu à une nouvelle réflexion. Nos philoſophes les moins croyans, qui ont prétendu que la religion étoit une invention de la politique pour contenir le peuple par la crainte d'une divinité, témoin & vengereſſe des crimes, ont au moins

reconnu

reconnu par cela même l'influence de la religion, la néceſſité de ce frein, qui en attachant les hommes à l'éternité devient un reſſort plus puiſſant que des eſpérances paſſageres, ou l'appréhenſion des châtimens qu'il eſt poſſible d'éviter ici bas. Pour que l'action de ces ſentimens religieux ſe maintienne, pour que ces reſſorts ne ſe detendent pas, ils ont beſoin d'être entretenus : or ils ne le ſont que par le culte, qui renferme & des exercices religieux qui rendent la divinité préſente, & des inſtructions qui rappellent ſans ceſſe aux hommes les devoirs que la morale leur inſpire. Car il faut néceſſairement prendre les hommes tels qu'ils ſont : dépendans des ſens, les ſentimens ſe réveillent, ſe nourriſſent, dans leur ame, par l'action fréquente des objets qui y ſont liés. Séparez l'homme de ces objets, éloignez les pratiques qui les rapprochent de cet Etre dont il doit ménager les bienfaits ou craindre les vengeances, bientôt il l'oublie, & par une ſuite néceſſaire les devoirs qu'il lui impoſe. Que ces devoirs ne lui ſoient pas ſouvent inculqués, que des inſtructions réitérées ne lui remettent pas devant les yeux les leçons de cette morale qu'il eſt ſi porté à perdre de vue, les mœurs s'alterent, les

désordres en tout genre se multiplient, & bientôt la religion cessant d'influer sur la conduite morale, entraîne les suites les plus déplorables pour les mœurs civiles. Et voilà ce que doit produire nécessairement la nouvelle organisation du Clergé relativement aux Evêques & aux Curés.

Il y avoit peut-être en France des diocèses trop petits, de 25 à 30 paroisses, & on pouvoit en réunir; mais il y en avoit aussi un très-grand nombre infiniment trop étendus, de 5, 6, 7, 800 paroisses, qu'il falloit diviser. Par la nouvelle disposition, ils renfermeront chacun plus de 500 paroisses. Or, il est impossible qu'un Evêque remplisse son devoir, s'il faut que sa sollicitude soit ainsi partagée : il ne peut y exercer une surveillance d'un détail immense, pour prévenir ou corriger les abus, pour proportionner les emplois aux talens, répondre à toutes les difficultés, obvier à tous les inconvéniens, lever tous les obstacles au bien. Voilà pourquoi l'historien Fleury, cet homme si sensé, qui voyoit si bien, remarque que l'esprit de l'Eglise a toujours été de multiplier les évêchés, d'en mettre dans toutes les villes. Voilà pourquoi saint Augustin trouvoit trop étendu son diocèse, qui l'étoit moins que nos

plus médiocres; qu'il regardoit comme presque impossible l'administration éclairée d'un grand diocèse, spécialement parce qu'un Evêque n'y peut pas faire assez fréquemment les visites annuelles, qui sont sans contredit la partie la plus importante de son ministere. C'est l'attente de ces visites qui tient en haleine les Pasteurs inférieurs, qui les met dans le cas de multiplier les instructions; pour que l'examen sérieux du premier Pasteur ne laisse pas appercevoir & l'ignorance du peuple & la négligence de celui qui devoit les instruire. C'est ensuite la présence du Pasteur quand il est zélé, charitable, actif, qui affermit le bien dans une paroisse, prévient les désordres, rétablit la paix dans les familles, ranime le respect pour les mœurs, la soumission à l'autorité. Mais tous ces bons effets ne s'operent pas par des visites rares, qu'à peine un lustre voit renouveler dans un diocèse de 5 ou 600 paroisses; quel que soit le zele, la bonne volonté de l'Evêque le plus exact à cette importante partie de son ministere.

Il falloit donc, en réunissant quelques siéges, en créer plus de trente nouveaux dans des diocèses de 6, 7, 8, 900 cures; mais pour cela il eut fallu consulter non une mesquine

épargne fiſcale, mais les vrais intérêts de la religion, & ce n'étoit pas ce qu'on ambitionnoit : l'économie dans la dépenſe, voilà le motif apparent, l'eſpérance de miner peu-à-peu la religion, tel doit être l'effet de cette combinaiſon & tel a été le motif vrai, quoique diſſimulé, de ſes promoteurs.

Le mal eſt encore infiniment plus grand pour l'arrangement des paroiſſes. Si les comités, ſi les faiſeurs de motions avoient eu les premieres idées de ce qu'eſt & doit être un Curé, des fonctions dont il eſt indiſpenſablement tenu; s'ils étoient partis de cet oracle du Fondateur même de la religion, que le *Paſteur doit connoître ſes brebis, & que ſes brebis doivent le connoître*, ils auroient rougi de préſenter à l'Aſſemblée des projets auſſi inconſéquens, que ceux qu'ils ont fait adopter. On établit dans les villes des cures de *ſix mille ames* & on prétend réunir celles qui en auront moins. Que peut être le Curé dans des paroiſſes auſſi nombreuſes? Un homme de repréſentation, qui pourra ſuffire aux ſolemnités du culte, mais à qui les détails ſeront néceſſairement inconnus. Il aura des vicaires, ſans doute, mais dont il ne pourra régler le zele, ni appliquer les ſoins; qui agiront concurremment avec lui mais ſans lui; qui n'étant que pour un temps dans une

paroiſſe, n'y prennent jamais l'intérêt qu'un Curé prend à des enfans, dont il ſe regarde comme le pere, qui les voit naître, qui s'applique à les former, comme devant être long-temps la conſolation de ſon miniſtere.

Mais les paroiſſes ne ſont-elles pas infiniment plus nombreuſes à Paris ? Eh! ſans doute; mais c'eſt un très-grand inconvénient, qui n'eſt qu'à Paris, qui eſt né d'une population progreſſivement accrue. On a dit qu'on vouloit tout régénerer, il falloit donc auſſi réformer les abus. Nos peres qui, malgré la puérile forfanterie de notre ſiecle philoſophe, nous valoient bien, avoient les vraies idées du gouvernement eccléſiaſtique, du territoire raiſonnable d'un Curé. *La Cité* qui formoit tout Paris, étoit diviſée en douze paroiſſes. Quand même on trouveroit raiſonnable d'en ſupprimer quelqu'une n'eſt-ce pas un excès ridicule d'y ramaſſer 20, ou 25 mille ames ? Quel eſt le berger qui pourra conduire un pareil troupeau ? Quel eſt même le local qui le contiendroit pour l'exercice du culte, ſur-tout après la ſuppreſſion des communautés & de leurs Egliſes, qui ſervoient au moins de ſupplément aux paroiſſes trop nombreuſes ?

L'inconvénient eſt encore plus ſenſible dans

les campagnes, & décele plus cruement les vues de nos réformateurs. On éloigne les paroiſſes de trois quarts de lieue de rayon, c'eſt-à-dire, une lieue & demie de diametre. Elles ſont déja beaucoup trop éloignées de la plupart des habitans. Tous les Evêques qui ont un peu de zele ont toujours travaillé à les rapprocher, à les multiplier, & l'impuiſſance ſeule de pourvoir à leur dotation les a arrêtés : ils ſentoient très-bien que l'éloignement rendoit plus difficile, & dès-lors plus rare, l'aſſiduité aux exercices du culte, & les reſſources de l'inſtruction. Croit-on en effet que de malheureux payſans pourront faire une lieue, avec femme & enfans, pour aller à la meſſe, une autre pour revenir ; une troiſieme pour conduire leurs enfans aux inſtructions & ſe rendre eux-mêmes aux offices du ſoir, & cela dans les ſaiſons les plus rudes par le froid, la pluie ? En auroient-ils même le temps ? D'abord les manquemens ſeront fréquens parce que mille raiſons les juſtifieront. Au peu d'exactitude ſuccédera l'indifférence, les enfans ſeront ſans inſtruction, les principes moraux dans un âge plus avancé leur ſeront étrangers, le frein de la religion ne les contraindra plus ; & de-là des déſordres incalculables. Je n'ajoute pas l'impoſſibilité pour un Curé de procurer

en mille occasions les secours spirituels à des paroissiens trop éloignés, de visiter des malades aussi souvent qu'il seroit nécessaire pour leur porter les consolations si précieuses dans leur état; & si on s'en plaint maintenant pour quelques maisons écartées du chef-lieu, que sera-ce de villages entiers à une lieue de la paroisse ? Et ne seroit-ce pas s'aveugler volontairement de ne pas voir dans ces opérations les germes destructeux de la religion, liée à un culte extérieur, mais assidu & réitéré ? Je l'ai déja dit, nos mécréans n'y trouveront pas grand inconvénient; mais ce n'est pas pour eux que j'écris, c'est pour ces hommes religieux à qui j'ai voulu démontrer que les vues perfides des ennemis de la religion se trouveront remplies.

Huitièmement. Rien n'étoit plus propre à dessiller les yeux de ces personnes prévenues favorablement pour l'Assemblée; rien ne prouvoit mieux qu'on en veut à la religion, que le décret sur l'état religieux; & il est incroyable que des hommes, qui conservent encore quelque respect pour les principes, aient pu envisager sans effroi une assemblée, qui a osé donner insolemment un démenti à Jesus-Christ; proscrire ce qu'il a consacré, ce que le respect de dix-huit siecles avoit rendu vénérable, & qui

n'avoit jamais été attaqué que dans le quatrieme siecle, par un seul homme que l'éloquence de saint Jérôme avoit écrasé, & dans le quinzieme, par un moine fougueux, que le libertinage seul soulevoit contre un engagement que sa passion impure vouloit violer.

Et encore ici qu'on ne soit pas la dupe des sophismes par lesquels on abuse des esprits superficiels, & qui n'examinent rien. Raisonnons un peu de sang froid ; mais je le répete, raisonnons avec des hommes équitables & croyans. Qu'est-ce que l'état religieux ? C'est la réunion de plusieurs individus qui, voulant se consacrer à Dieu d'une maniere particuliere, renoncent courageusement aux objets qui attachent le plus les hommes ; qui, persuadés de leur foiblesse personnelle, veulent éviter par la retraite, des dangers qui leur paroissent insurmontables au milieu du monde, ou qui, par des privations volontaires des plaisirs, même permis, veulent réparer les égaremens d'un usage criminel ; qui se débarrassent des sollicitudes qu'entraînent les richesses en les abandonnant ; qui pour fixer la légereté trop naturelle, se soumettent par une dépendance volontaire à une regle raisonnable, & à ceux qui sont chargés de la faire observer, & enfin qui, renonçant à une

union, d'ailleurs légitime, embraſſent une vertu dans laquelle les païens eux-mêmes trouvoient un héroïſme qu'ils étoient forcés d'admirer.

Laiſſons pour un moment les déclamations de l'ignorance & de l'impiété, nous y reviendrons. Je demande avant tout ce qu'il y a dans cet état de ſi *inconſtitutionnel*, en quoi une ſociété ſera mal organiſée, parce qu'il s'y trouvera une claſſe d'hommes voués à ce genre de vie; qui d'ailleurs ſe rendront utiles à cette ſociété; y cultiveront les ſciences avec moins de diſtractions; ſeconderont les miniſtres du culte; conſacreront leurs ſoins à former la jeuneſſe, non comme des mercenaires, mais ſans autre récompenſe que celle de lui être utiles.

Ici j'entends les grands oracles de l'Aſſemblée s'écrier, ces engagemens ſont contre nature; c'eſt l'outrager, que de conſentir à ne point donner des ſujets à l'Etat, que ſe rendre dépendant d'autrui en ſe dépouillant de ſa liberté, de ce bien dont on n'eſt pas le maître de diſpoſer. — Vous l'entendez, hommes religieux pour qui j'écris : Jeſus-Chriſt a outragé la nature, en louant comme une vertu ſupérieure, ce renoncement à la volupté qui n'eſt pas donné à tous; la religion a outragé la nature, en donnant pendant dix-huit ſiecles ce

ſacrifice comme une perfection non commandée, mais digne des plus grands éloges : les Tertullien, les Ambroiſe, les Auguſtin, ont outragé la nature en voilant les vierges, en les pénétrant de l'inviolable ſainteté de leurs engagemens. Mépriſables ſophiſtes, célibataires au moins pour la plupart, pourquoi ne pourroit-on pas faire par religion ce que vous faites par caprice, ou par un ſordide intérêt ? Pourquoi l'homme qui, par une modique rétribution, vend ſa liberté & ſes ſervices à un maître ſouvent capricieux & injuſte, ne pourroit-il pas la ſoumettre à une regle douce qu'il connoît, qu'il s'impoſe à lui-même, & dont l'empire ne tend qu'à le rendre plus libre, parce qu'il ſera moins l'eſclave de ſon inconſtance ? Quand Jovinien, Luther, &c. débiterent les mêmes blaſphêmes, perſonne ne douta du motif de leurs déclamations. On voyoit bien que ces ames de boue vouloient ſecouer un joug qui peſoit à leur cœur corrompu ; mais en diſant que cette vertu étoit au-deſſus de la foibleſſe humaine, ils n'avoient pas la folie de la croire inconſtitutionnelle.

Mais l'Aſſemblée, dit-on, n'empêche pas les vœux ſimples & ſecrets. Le grand effort! le pourroit-elle, quand elle le voudroit ? Et la di-

vinité elle-même le peut-elle autrement que par l'empire qu'elle a ſur les volontés ? L'Aſſemblée proſcrit ces engagemens de la ſeule maniere dont ils puſſent être ſous la main du deſpotiſme.

Mais, (car il faut parcourir tous les *mais*, toutes les objections miſérables par leſquelles on s'eſt perſuadé qu'on pourroit couvrir l'odieux de cette entrepriſe.) L'Aſſemblée, dit-on, ne prétend autre choſe que rompre l'aſſociation civile que l'Etat avoit formée ; refuſer toute force coactive pour aſſurer la fidélité à ces engagemens, & détruire une légiſlation qui faiſoit rentrer dans le cloître avec des bayonnettes, le Religieux qui l'avoit déſerté. Quelle chimere ! il n'y avoit donc alors qu'à déclarer ſimplement qu'elle ne vouloit pas plus empêcher la ſortie qu'ordonner l'entrée ; ſuivant la regle de ſaint Benoît, qui abandonne à ſes ſeuls remords le Religieux qui quitte ſon monaſtere : il ne falloit donc pas accueillir avec tranſport des Religieuſes mépriſables, qui venoient préſenter avec oſtentation le témoignage de leur parjure.

Mais combien de victimes de la violence, ou des ſuggeſtions intéreſſées de parens, cruels pour un enfant par prédilection pour un autre ; combien de jeunes perſonnes, ou ſéduites par les ſollicitations, ou dupes d'une ferveur paſſa-

gere d'imagination ! Eh ! n'avoit-on pas le remede à la main ? Il suffisoit de reculer ces engagemens jusqu'à un âge où la séduction n'a plus de prise, où les réflexions sur leurs suites corrigent la légereté qui ne les verroit pas, où la détermination ne peut être prise qu'avec maturité, & par des motifs réfléchis.

Mais combien d'hommes oisifs, de pieux fainéans perdus pour l'Etat ! Outre que cela est faux d'un très-grand nombre, qui vous empêchoit de les rendre utiles, d'employer des talens qui ont été si précieux pour les lettres, de rendre ces corps respectables en les honorant, d'empêcher dans quelques-uns l'abus d'une opulence superflue, en la réduisant à un nécessaire honnête ? Vous ne le vouliez pas, parce que ces instituts ainsi modifiés auroient contribué à la gloire & au maintien d'une religion que vous voulez détruire.

Mais enfin, quelle multiplication inutile de ces maisons de retraite ! quelle bizarre variété d'instituts qui en établissoit presque un particulier pour chaque fonction ! Ah ! sans doute, il falloit une sérieuse réforme à cet égard ; mais qu'elle étoit aisée ! réunir ensemble tous ces instituts dont les fonctions sont analogues entr'elles ; diminuer le nombre des maisons, &

y réunir aſſez de membres pour entretenir par l'émulation une régularité exemplaire, les placer dans les villes où elles auroient pu rendre des ſervices néceſſaires, & dans les campagnes qu'elles auroient vivifiées : voilà ce qui eût été digne d'une aſſemblée réformatrice, qui auroit voulu le bien, qui avoit à ſa diſpoſition tous les moyens pour l'opérer, & qui auroit réuni à l'avantage de conſerver des établiſſemens utiles, celui de procurer une retraite religieuſe à ceux pour qui elle peut être un beſoin. Etoit-ce-là ce que vouloient les moteurs de ces deſtructions ? Ils en étoient bien éloignés : ils vouloient décrier une religion qui a ſanctionné ces inſtitutions, faire retomber ſur elle tous les reproches de fanatiſme, de ſuperſtition accumulés contre l'état religieux, comme contrediſant la nature, comme antiſocial, &c.

Neuviemement. Comme il falloit que tout ſe réunît pour concourir à l'anéantiſſement de la religion, on a laiſſé la liberté la plus entiere à ſes ennemis pour blaſphémer contre elle & on les a tolerés, favoriſés; & juſque dans l'aſſemblée, on s'eſt permis toute la licence des diatribes contre les miniſtres eccléſiaſtiques. Au vû & au ſu de cette ſeule puiſſance civile qui exiſtât, de miſérables folliculaires

ſémoient dans des écrits (dont pluſieurs de membres de l'Aſſemblée) l'animoſité, la haine, le mépris contre cette claſſe de citoyens, auſſi reſpectables aux yeux de la ſaine politique qu'à ceux de la religion. Hors de l'aſſemblée il ſemble que tout ce qu'il y a d'impie ſe ſoit coaliſé pour multiplier, non pas les attaques, ils ſont trop ignorans pour en haſarder de ſérieuſes, mais les mépris, mais les ſarcaſmes, mais tout ce qui peut échauffer le peuple, lui ôter le peu de reſpect qu'il peut conſerver pour elle : tout cela devoit être la ſuite de la liberté effrenée de la preſſe. Perſonne aſſurément n'eſt plus ami que moi de cette liberté, mais encore faut-il s'entendre. En quoi conſiſte cette liberté de la preſſe ? A ôter les entraves qu'une police mal entendue avoit miſes au droit qu'a tout homme d'écrire comme de parler ; enſorte qu'il n'ait pas beſoin de ſoumettre préalablement ſon ouvrage à l'inſpection d'un cenſeur, ſouvent ignorant ou prévenu. Mais cela ne dit pas qu'il ſera le maître d'imprimer des ſottiſes qui peuvent nuire ; de braver les loix divines & humaines, de calomnier ſes concitoyens, de pervertir les mœurs, d'empoiſonner une jeuneſſe ſans expérience. Le commerce de l'apothicairerie doit être li-

bre ſans qu'il ſoit permis de débiter des poiſons : les rues ſont libres & tout citoyen a droit d'y marcher ; mais il n'a pas celui de coudoyer les paſſans, de renverſer à droite & de bleſſer à gauche. La preſſe doit être libre, mais de maniere qu'elle ne devienne pas un fléau public, & qu'à côté de la liberté d'écrire ſoit placée une loi ſévere qui puniſſe l'homme qui en abuſera, au détriment de la ſociété ou de ſes membres. Or qu'a-t-on fait ? On a commencé par établir une liberté indéfinie : pour les précautions contre le danger certain qui devoit l'accompagner, il n'en a plus été queſtion : on remet à prohiber l'arſenic quand tout aura été empoiſonné. Auſſi tous les impies en ont amplement profité, les Mirabeau, les Condorcet, les Prudhomme, les Deſmoulins, &c.

Mirabeau ! cet homme, dont le nom odieux ſemble appeler à la ſuite l'idée de tous les crimes, le rapt, l'adultere, toutes les atrocités, mauvais fils, mauvais époux, eſcroc, fauſſaire, & qui ne peut que haïr une religion qui lui annonce le châtiment éternel réſervé à ſes forfaits & d'autant plus redoutables qu'ils auront été plus impunis en cette vie, n'a négligé aucune occaſion de blaſphémer contre la religion. Parle-t-il des entrepriſes de

l'aſſemblée contre la hiérarchie de l'Egliſe ? Il prétend qu'on n'en a pas fait aſſez, que la raiſon & la politique vouloient qu'on abolît l'épiſcopat, comme un fardeau péſant ſur les peuples, mais que l'opinion publique n'eſt pas encore aſſez éclairée ſur ce point (nº 150). Vante-t-il notre liberté de la preſſe ? Il la met infiniment au-deſſus de celle de l'Angleterre ; & la preuve, c'eſt qu'un écrivain Anglois, qui avoit oſé déclamer contre Moyſe & les Livres ſaints, a été ſéverement puni ; mais que Buffon qui ne reſpectoit pas plus Moyſe en a été quitte pour une petite excuſe en Sorbonne ? Rappelle-t-il la motion ſur les Miſſionnaires envoyés dans les pays infideles ? Il prétend qu'en morale politique c'eſt un *crime* de troubler la paix des Nations, en leur inſpirant des idées religieuſes : préſentant par là les premiers prédicateurs de la foi comme des criminels en politique & en morale (Nº. 159). On citeroit cent endroits de cette eſpece.

Le ſieur Noël, auteur de la chronique, mécréant d'autant plus corrompu qu'il eſt eccléſiaſtique, *optimi corruptio peſſima*, parlant de l'ouvrage de l'abbé Sieyes ſur la conſtitution du Clergé, avance effrontément qu'on ne peut dire trop de mal d'une religion qui raſ-

ſemble

ſemble une fois toutes les ſemaines ſes aveugles partiſans, pour leur ſoufler le feu du fanatiſme & de la barbarie (chron. 3 juin).

Le révolutionnaire Prudhomme ne laiſſe pas échapper un ſeul N° ſans lancer quelque trait plus ou moins groſſier contre la religion. Comme il ſent que le mérite des choſes lui manquant, il ne peut attirer l'attention que par un ton d'audace & de cinifme que les idiots prennent pour la franchiſe de la liberté, il ſeme à pleines mains les injures contre les puiſſances, & les invectives contre la religion. Ainſi entre mille traits dans un des derniers N°, parlant de la fête du champ de mars il ſe met de mauvaiſe humeur de ce qu'on y a chanté un *Te Deum* : il falloit y ſubſtituer un hymne de *Chenier*, (qu'on a mépriſée comme elle le méritoit). Eſt-ce que Prudhomme lui-même en fait cas ? Il ne le peut pas, tant elle eſt platte, proſaïque, froide, mais elle eſt impie, elle ſubſtitue au Dieu que la religion catholique révére, le *Dieu de Luther*, *de Calvin*, du Guebre, &c. & cela ſuffiſoit pour lui donner du mérite à ſes yeux, c'eſt la ſeule ſtrophe qu'il trouve bonne.

Tous les beaux eſprits ſe ſont mis ſur les rangs pour jetter leur pierre au Clergé, & à

la religion. Condorcet, par exemple, n'avoit garde de s'oublier en ſi belle occaſion. Cet homme, qui quatre jours auparavant auroit fait le lâche perſonnage des Buffon, des Monteſquieu, en ſe rétractant, ſi on l'eut attaqué ſur quelque impiété, a profité de l'édition de mauvais mémoires de Voltaire, pour célébrer le grand projet de ſon héros, de cet énergumene, qui furieux de voir que douze hommes avoient changé la face de l'univers, penſoit dans l'ivreſſe de ſon orgueil, qu'il pourroit auſſi opérer une révolution dans la religion.

Les poëtes les plus médiocres s'en ſont mêlés : il a fallu faire débiter ſur les théâtres de injures à la religion, lui imputer des excès qu'elle abhorre, qu'elle n'a jamais approuvés, qui n'ont été que l'effet d'un vertige univerſel, qui entraînoit alors tous les partis, toutes les têtes. --- *Chenier* ſavoit très-bien que ſa piece de *Charles IX* n'avoit ni plan ni conduite, ni ſtile, que dans tout autre temps elle eût été rejettée avec mépris par les comédiens, comme incapable de faire rentrer même les frais; mais il attendoit tout du bénéfice du moment; il penſoit qu'en déclamant contre les Prêtres, qu'en introduiſant, contre la foi

de l'hiſtoire, un cardinal (éloigné de 300 lieues) qui bénit des armes pour égorger par piété, il feroit ſenſation, & que ſa piece échapperoit aux ſifflets.

Une eſpece d'Abbé Duvernet s'eſt mis auſſi ſur les rangs : ſous prétexte de rappeler des ſottiſes de la Sorbonne (qui les partageoit alors avec tous ſes contemporains), il a répandu à pleines mains les menſonges groſſiers, les fades plaiſanteries contre la religion, qu'il ne connoît pas; contre les Livres ſaints qu'il n'entend pas, ne voyant dans la ſublime doctrine de ſaint Paul, qu'un amphigouri inintelligible; contre Jeſus-Chriſt même, trouvant étrange qu'il s'appelle le Dieu *d'Abraham*, *d'Iſaac* & *de Jacob*, plutôt que le Dieu *de Confucius.*

Il n'y a pas juſqu'à ce petit Villette, qui a voulu donner le coup de pied de l'âne. Il a fait inſérer dans la chronique (du 15 août) une plate épître, uniquement pour avoir le plaiſir de s'eſcrimer contre les dogmes catholiques. Tous ces écrivains ainſi que vingt autres ont débité hautement, & en ſe nommant, ces révoltantes brochures, qu'aſſurément la liberté la plus effrenée de la preſſe ne pouvoit autoriſer. A-t-on ſeulement penſé à les réprimer? Une parole échappée, un écrit qui avoit

l'air de faire ſeulement ſoupçonner une contre-révolution, ont été dénoncés; le comité des recherches s'eſt mis en quête; des jugemens de police ont réprimé des libelliſtes qui diſoient du mal de quelques individus : Camille Deſmoulins a été ſentencié parce qu'il s'étoit échappé contre un membre de l'aſſemblée; Martel, parce qu'il avoit parlé mal de M. de la Force; mais pour ceux qui n'ont ceſſé d'outrager la divinité, de vomir les blaſphêmes les plus dégoûtans contre la religion, on n'a pas cru que ces peccadilles méritaſſent qu'on y fît quelque attention; & le procureur ſyndic fait pour pourſuivre les délits publics, a gardé le plus profond ſilence.

Concevez maintenant tous les ravages que doivent produire ces brochures impies & licentieuſes, parmi le peuple ſur-tout, qui n'eſt pas à portée de lire les ouvrages faits contre la religion, qui n'a jamais connu les Helvetius, les Buffon, les Reinal, &c., mais qui lit ces folliculaires, ſans précaution, ſans défenſe & qui croit enſuite ſe donner un air en copiant ce mépris dériſoire de la religion.

Et qu'on ne diſe pas que l'Aſſemblée au moins n'autoriſe point ces attaques livrées à la religion? Eh! que ſignifie donc ce décret

ſcandaleux du 16 août, qui leve l'anathême prononcé contre l'abbé Reinal, parce qu'il avoit ſemé à pleines mains & des principes ſéditieux, & des baſphêmes impies, dans ſes *réflexions ſur le commerce des deux Indes?* Cet ouvrage où les marins & les négocians ont démontré tant d'ignorance, n'avoit de mérite que ce ton frondeur & impie, qui lui donnoit de la célebrité. Dénoncé au Parlement par un réquiſitoire, dont les citations font frémir, il avoit été flétri, & ſon auteur décrété. L'Aſſemblée oubliant ſes propres principes, accumulant les pouvoirs *légiſlatif & judiciaire*, a anéanti militairement cette procédure légale; afin de donner même un effet rétroactif à la liberté de répandre le poiſon de l'irréligion, & quoiqu'elle eût d'elle-même déclaré que les opinions n'étoient libres qu'autant qu'elles ne ſe manifeſtoient point d'une maniere préjudiciable à la tranquillité publique.

Dixiemement. Enfin on n'a plus biaiſé, & depuis cet écrit commencé, l'impiété, ſe voyant ſuffiſamment autoriſée, a marché tête levée & manifeſté hautement le plan formé d'anéantir la religion. Les conjurés ſe ſont réunis en club, & ils ont voulu que leur nom même *de propagande* annonçât leur miſſion de *propager* le fa-

natisme de la liberté, comme de l'irréligion.

J'observe d'abord que rien n'est plus irrégulier qu'une telle association, qu'il est souverainement intolérable que des hommes qui veulent que l'assemblée proscrive tout ce qui a l'apparence de corps, toutes les associations mêmes libres, d'hommes qui ne sont liés que par l'unité de fonctions utiles à la société, & soumises à son inspection, trouvent régulieres ces coalitions de vrais intriguans cette réunion d'hommes factieux dans toute la force du terme, & dans les principes politiques & moraux ; qui prétendent inspecter tous les gouvernemens, y entretenir des correspondances secretes, dont il est impossible de se défier, pour *propager* leurs prétendues lumieres, & faire filtrer leur philosophisme séditieux & impie, aussi ennemi de la soumission civile que de l'obéissance religieuse.

Je n'ajoute pas que toutes les puissances, loin de le mépriser comme on peut croire qu'il le mérite, doivent être effrayées d'un complot, qui formé par un prétendu patriotisme, entreprend de défendre *avec courage les vérités utiles* : (& on sait quelles sont ces vérités) qui a son journal réglé pour propager les bons principes, qui établit des démembremens de

la secte *des comités* d'association dans toutes les provinces, *afin d'écarter les obstacles* qui s'opposeroient à l'épidémie démocratique; qui place des correspondances dans les royaumes étrangers pour y faire *recouvrer la liberté*, c'est-à-dire, pour y souffler la révolte contre les puissances, en répandant en *langue du pays* des écrits séditieux; enfin qui ose s'annoncer insolemment comme *chargé d'éclaircir les opérations de tous les gouvernemens*, pour en faire réformer les abus. Parlons un langage intelligible, qui entretiendra des espions par-tout pour surveiller les Souverains, &c. Tel est le plan de cette *société de la propagande.* (plan de la société : journal N° 2).

Mais je ne l'envisage ici que du côté qui intéresse la religion, & les principes irréligieux qu'ils veulent effectivement *propager.* Cette réunion d'hommes conjurés contre elle, ne cache pas même ses projets ni sa marche : il n'est plus question simplement de rendre la religion odieuse, par des amplifications d'écolier sur des abus qu'elle réprouve & qu'on l'accuse d'autoriser, de la décrier indirectement sous le nom de superstitions, &c. ils ôtent maintenant le masque, & le *journal* de cette société, dès ses premiers Nos, la pour-

fuît fous fon vrai nom, avec un acharnement qui doit effrayer --- Ecoutez leur langage. La religion n'eft deftinée *qu'à forger des chaînes qui gênent la confcience & la penfée*; parce qu'il eft très-vrai que la religion ne méritant de refpect qu'autant qu'elle eft fondée fur une révélation certainement divine, il eft de fon effence de fixer notre maniere de penfer en conformité de cette révélation.

Il fait exclure de l'éducation nationale, toutenfeignement religieux; parce que *l'influence facerdotale ne doit y entrer pour rien*, les Prêtres *devant feulement exhorter à remplir nos devoirs, mais non en fixer l'étendue & les limites*; ce qui équivaut à anéantir toute morale pour le peuple, parce que les leçons de nos philofophes pouvant tout au plus avoir prife fur leurs adeptes, le peuple qui ne connoît de regles de mœurs que celles que lui préfentent la religion & fes miniftres, demeurera néceffairement fans morale & fans principes de conduite.

On doit profcrire toute *affemblée de Prêtres*; & par conféquent tout concile, tout fynode, parce que tout cela eft rédoutable à la liberté; car ce mot eft la tête de Meduze qui doit tout pétrifier; on doit anéantir les féminaires def-

tinés à *l'éducation des Eccléſiaſtiques*, parce qu'ils y prennent l'eſprit propre à leur état; ſur-tout faire diſparoître les congrégations de Prêtres célibataires, la Doctrine, l'Oratoire, & pourquoi? Je défie à tout lecteur d'en deviner la raiſon; parce qu'ils ſeront obligés de cabaler ſous peine de *mourir d'ennuis*, comme ſi des hommes voués à des occupations ſuivies, pénibles, toujours renaiſſantes avoient le temps de *s'ennuyer*; comme ſi depuis deux cens ans qu'elles exiſtent, elles avoient jamais été même ſoupçonnées de ſe mêler de cabales & d'intrigues. Tout cela eſt abſurde, inepte, ſes auteurs le ſentent bien eux-mêmes, mais ils ſentent auſſi qu'on n'amenera jamais ces corps à un plan d'éducation qui en exclue la religion; il faut donc les détruire parce qu'il eſt eſſentiel de décrier, de bannir l'enſeignement chrétien, & c'eſt tout ce que veulent ces profonds diſſertateurs, *les Condorcet*, *les Grouvelle*, & autres conjurés *du Club*.

Une des premieres loix de l'aſſociation étant que chaque membre fourniſſe ſon contingent de lumieres ou de fanatiſme, tout y eſt bien reçu, & d'autant mieux que l'impiété eſt plus franche, plus prononcée. C'eſt même par-là que les ſujets médiocres peuvent ſe tirer de la

foule. Auffi un mince littérateur a voulu donner pour fon chef-d'œuvre de maitrife une leçon à l'Affemblée Nationale. Le fieur Néjon, dans une fçavante *adreffe*, entreprend de lui montrer qu'elle n'a rien fait, fi elle ne dirige tous fes efforts contre la *fuperftition*, c'eft le jargon de ces Meffieurs; mais ce qui n'eft pas un jargon, c'eft le ton de fureur avec lequel il ne déclame pas, il heurle (le terme n'eft pas trop fort, on va le voir) contre la religion, fes dogmes, fes miniftres, &c.

Une de fes plus profondes méditations lui a appris que la vraie idée de l'*état focial*, idée très-philofophique, mais un peu platonicienne, eft celle d'un état où l'on arrive, en partant de l'état fauvage, & paffant rapidement à travers l'état policé ; état où il n'y a plus *ni Rois*, *ni Prêtres*, *ni Magiftrats*, *ni loix* (page 34). Il eft clair que dans cet état il n'y aura point de religion, point de croyance d'une divinité ; mais la morale que deviendra-t-elle ? Il eft *contre toute bonne légiflation de la lier à l'exiftence d'une divinité & à la religion.* Je ne m'amufe pas à réfuter le délire de ces rêveries, puifqu'il eft impoffible qu'il y ait une morale fans principes fixes de jufte & d'injufte, fans motifs qui dirigent vers l'un, qui détournent

de l'autre, ſans l'exiſtence d'un être aſſez puiſſant pour punir les violateurs qui auront pu échapper à la vengeance civile, & dédommager celui qui aura été perſécuté pour l'avoir obſervée. Je ne veux que préſenter cette belle doctrine ſur la religion. — Mais le ſingulier eſt, qu'en même-temps on eſt forcé de convenir, que pour tout homme qui aura abjuré la religion, la morale ne ſera plus ni vraie, ni obligatoire, qu'en derniere analyſe tous les devoirs de l'homme & du citoyen ſe réduiront à cette formule : *Fais tout ce que tu voudras, mais ne ſois pas pendu*; & cela eſt très-vrai (page 18).

On devine d'avance que l'auteur doit faire peu de cas des miniſtres de cette religion; ce ſeroit trop peu pour la haine qu'il leur a vouée; il prétend que ce ſont des *bêtes féroces qu'il faut enchaîner & emmuſeler, lorſqu'on ne veut pas en être dévoré*; qu'il eſt de l'*intérêt général que le Prêtre ſoit avili, la Théologie mépriſée*, &c. (page 37.) Que c'eſt l'importance qu'on donne à la religion qui briſe les *liens les plus doux*, arme le *pere contre le fils, le fils contre le pere*, qui rendra la religion un *fléau deſtructeur*, qui fait que l'*hiſtoire de Dieu eſt écrite en caractere de ſang dans les annales de tous les peuples du monde*, &c. (page 38).

Il conclud de-là qu'il faudroit en arracher *à la fois, & d'un ſeul effort*, toutes les racines ; mais que comme cela eſt impoſſible, il faut au moins l'affoiblir le plus qu'il eſt poſſible, qu'il ne faut pas laiſſer à cet ennemi le temps de ſe reconnoître (p. 40). Qu'on a ſagement fait de commencer *par appauvrir les Prêtres* ; « mais que le » plan de les décréditer entiérement dans l'eſ» prit des peuples, ne peut mériter d'éloges » qu'autant qu'il ſera pleinement mis à exécu» tion, & qu'il ne faut pas temporiſer ; qu'en » abandonnant déſormais le Sacerdoce à des » hommes pris dans la derniere claſſe de la » ſociété, ils le dégraderont par leur ignorance » & par leurs mœurs, qu'il deviendra une » profeſſion aviliſſante, que bientôt la religion, » les temples & les autels tomberont en ruine, » (page 45) ». Ainſi voilà un grand partiſan de l'Aſſemblée très-d'accord avec nous ſur l'effet néceſſaire de ſes décrets conſtitutifs du Clergé. — J'en dis autant de la liberté illimitée de toute religion, dont le *réſultat important* doit être de conduire à l'indifférence *abſolue* des religions (page 52), ainſi que je l'ai prouvé.

Je ne releve pas beaucoup d'autres endroits de cette brochure ; ces petits blaſphêmes uſés, que leur trivialité même rend mépriſables,

tels que la fourberie des Prêtres hébreux, qui avoient eu l'art de persuader au peuple qu'il étoit gouverné par la théocratie, ou cette assertion que la raison ne peut admettre aucun rapport entre *Dieu & l'homme*, &c.

Mais il est impossible de finir sans faire toucher au doigt la déraison, l'incohérence des idées, les contradictions perpétuelles de ces grands penseurs, qui se donnent pour les précepteurs du genre humain, & qui mettant leur aveugle raison bien au-dessus de celle de Dieu même, vérifient sans y penser cet oracle de l'Ecriture : *Dicentes se esse sapientes stulti facti sunt.* On pourroit mettre à la tête le sieur Néjon. — Jamais homme peut-être n'a réuni plus de suffisance pédantesque, plus de présomption de ses profondes lumieres, plus de mépris pour les autres, avec plus d'ignorance des principes & plus d'inconséquence dans les résultats. Il est utile d'en donner quelques échantillons, pour qu'on connoisse un peu cet Apôtre de l'athéïsme. Il prétend qu'il est honteux à un Philosophe de pallier son mépris pour la religion, qu'il doit désabuser les peuples, même au péril de sa vie, que *des lignes tracées avec le sang d'un Philosophe, sont bien d'une autre éloquence* (page 29). Il fait un crime à Mon-

tefquieu, & à fon ami d'Alembert fur-tout, de n'avoir ofé avouer publiquement leur impiété; & quand ce brave Spadaffin s'excrime-t-il ici? Eft-ce lorfque les loix étoient en vigueur, lorfque les Magiftrats l'euffent puni ainfi que Reinal? Point du tout; c'eft au moment où les loix fe taifent, où on peut blafphémer fans danger; quel courage! ah! la religion peut faire des Martyrs, mais non pas la philofophie.

Nous avons dit & prouvé cent fois, que l'incrédulité a fa fource dans le cœur, qu'il commence par être corrompu par la volupté avant que l'efprit foit aveuglé par l'erreur, & voilà cet Auteur maladroit qui nous donne acte, que l'époque où l'*on ceffe de croire eft déterminée*, non par les raifons, mais *par les paffions* (page 17).

Cet homme eft fi inftruit, qu'il ne croit pas que jamais perfonne ait jamais pu prétendre que l'*exiftence de Dieu foit auffi évidente que celle des vérités géométriques*; après qu'on a démontré dans mille ouvrages qu'il y avoit une évidence phyfique, une certitude de fait auffi invincible que l'évidence mathématique. Mais il faut avouer qu'il a un fecret admirable pour

échapper à la certitude des faits les plus évidens ; c'eſt de nier contre l'évidence. Ainſi l'exiſtence d'un homme qui agit, parle, qu'on voit, qu'on touche, eſt évidente ; ſi après ſa mort, & une mort conſtatée par la putréfaction, il reparoît vivant, il eſt évident qu'il eſt reſſuſcité : point du tout, un million de témoins dépoſaſſent-t-ils du fait, il n'y a qu'à répondre qu'*il n'étoit pas mort.*

Dans ſes principes, la diſcuſſion de la raiſon conduit plus certainement au vrai que la certitude d'une révélation divine. Eh bien ! nous avons enfin par les longues diſcuſſions raiſonnées de l'Aſſemblée, une belle déclaration *des droits de l'homme :* ce doit être la raiſon même perſonnifiée. Or, qu'en penſe l'Auteur ? Le voici, c'eſt que c'eſt preſque en totalité, ſi-non *un mauvais ouvrage*, au moins *un ouvrage à refaire* (page 59). Mais ſait-on d'où vient cette mauvaiſe humeur ? C'eſt parce qu'on a fait peu de cas *de la declaration* de ſon ami Condorcet (page 14).

Voulez-vous des exemples d'aſſertions abſurdes, même ineptes ? On en trouve en foule : ainſi, Paſcal dit très-*expreſſément qu'on ne ſait s'il y a un Dieu* (page 21).

Ainſi, Newton (qu'on ſait avoir été Arien, même zélé), ne croyoit point en Dieu. Mais il a donné dans ſon ouvrage des démonſtrations de l'exiſtence du premier être : c'eſt qu'un ami l'a engagé à dire *un petit mot de Dieu.* Et où prend-il ce fait très-*curieux*? Un Anglois très-bien inſtruit le lui a atteſté. C'eſt ainſi qu'avec des *contes de peaux d'ânes*, il s'imagine perſuader ſes lecteurs.

Mais voici du curieux : les Prêtres ſont des gens atroces, des bêtes féroces qu'il faut pourſuivre, faire mourir de faim, qui abuſent le peuple, qui le trompent criminellement ſur des choſes qu'eux-mêmes ne croient pas. Ils abuſent donc de toutes leurs facultés intellectuelles, de leur raiſon ; ils ſont donc infiniment coupables? Point du tout, tout cela n'eſt que *la bonne ou mauvaiſe diſpoſition des organes du corps.* C'eſt un vérité révélée par un grand homme, qui ne l'a due qu'à une eſpece de divination (page 105). Dès-lors ce ſont des machines montées à la méchanceté, à la fourberie, qu'on a parconſéquent très-grand tort de punir, puiſqu'il n'y a chez eux ni volonté, ni liberté.

Je me ſuis un peu étendu ſur cet écrivain,

vain ; parce qu'il ſe croit de la claſſe des Philoſophes, dont la raiſon a dévancé, & *formé même celle de l'Aſſemblée nationale* (p. 9), & j'ai voulu qu'on connut ces redoutables ennemis de la Religion & du Clergé : *Ab uno diſce omnes.* — On peut dire d'eux ce que l'Auteur lui-même dit des faiſeurs de libelles, que l'uniformité & la monotonie de leurs diatribes contre la religion ſuffiſent pour les reconnoître, qu'à quelques légeres différences près, c'eſt le même fond d'idées & de mauvaiſes plaiſanteries, les mêmes injures contre les Miniſtres du culte, les mêmes menſonges, les mêmes accuſations d'intolérance, de perſécution, les mêmes répétitions ſur la ligue, la ſaint Barthelemi, &c. qu'on a cent fois pulvériſées.

Ce 20 Août 1790.